

**M. Gilbert:** Le ministre de la Justice voudrait-il intégrer dans la loi la décision de la Cour suprême, décision qui n'intéressera pas seulement Edward Ziemba, mais d'autres Canadiens?

**M. Basford:** Comme le député le sait, la Commission de réforme du droit propose dans son projet de Code de la preuve une forme de privilège facultatif. J'ai déjà dit que le Code de la preuve ferait l'objet de consultation avec les gouvernements provinciaux et les associations du barreau. Les consultations sont presque terminées et il en sera encore question à la prochaine réunion des procureurs généraux des provinces.

L'OPPORTUNITÉ DE L'INADMISSIBILITÉ DE LA PREUVE OBTENUE  
À PARTIR D'UNE ÉCOUTE NON AUTORISÉE

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Elle découle du débat du bill C-51. L'objectif de ma question est d'abréger les procédures, surtout à l'étape du rapport. La question porte sur les atteintes à la vie privée et à l'amendement du ministre concernant l'admissibilité de la preuve obtenue à partir d'écoute électronique autorisée ou non autorisée, chose qui doit être laissée à la discrétion du juge; comme la Cour suprême du Canada a précisé dans la cause Wray le genre de discrétion que l'on pourrait exercer, de sorte qu'il en reste bien peu au magistrat, le ministre voudra-t-il reconsidérer sa position, comme je lui ai déjà suggéré, et accepter ma proposition qui rendrait inadmissible toute preuve obtenue à partir de l'écoute non-autorisée, qu'il s'agisse de la conversation elle-même ou de toute preuve corrélative?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice):** Comme le député le sait, le comité de la justice et des questions juridiques a longuement étudié cette question qui sera de nouveau abordée avant l'adoption du bill. Il me semble que l'amendement rédigé puis approuvé par le comité est excellent et correspond aux principes de la recommandation de la Commission de réforme du droit, laquelle étudie depuis longtemps les divers types de preuve.

*Privilège—M. Coates*

**AFFAIRES COURANTES**

[Français]

**L'INDUSTRIE**

DÉPÔT DE L'EXPOSÉ DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE EN  
AMÉRIQUE DU NORD

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur le président, conformément au paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, l'exposé de l'industrie automobile en Amérique du Nord.

\* \* \*

[Traduction]

**QUESTION DE PRIVILÈGE**

M. COATES—L'ALLÉGATION DE SECTARISME DANS LA  
CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DU DOMINION

**M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord):** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos d'une affaire qui, à mon avis, touche tous les députés. La plupart de mes remarques s'adresseront à vous qui êtes chargé de protéger les droits des députés.

Nous commençons aujourd'hui ce qu'on a convenu d'appeler la semaine du Canada et déjà des questions ont été posées au premier ministre suppléant au sujet de certaines cérémonies qui se sont déroulées aujourd'hui sur la Colline et au sujet d'autres qui auront lieu plus tard, la plupart le 1<sup>er</sup> juillet. Je m'inquiète au sujet des incidents d'aujourd'hui. Le chef du Nouveau parti démocratique a souligné ce qui peut se produire quand ces cérémonies ne sont pas organisées de façon appropriée et à la satisfaction du Parlement et des députés.

Je voudrais vous faire remarquer que ce qui se passe sur la colline du Parlement est du ressort de Votre Honneur. Votre Honneur est responsable des cérémonies qui se déroulent à l'occasion sur la colline du Parlement. Si certains bruits courent, vous devriez être le premier à le savoir et à approuver ce qui se passe. Je ne voudrais pas que quelque député pense que ce qui se passe en ce moment et de cette manière que l'on sait concerne Votre Honneur, de sorte que le public puisse avoir l'impression que ce qui se prépare est une tentative partisane de l'exécutif pour usurper les responsabilités de tous les membres du Parlement, qui veulent, eux aussi, participer de manière positive à faire du Canada un pays plus grand qu'il ne l'est aujourd'hui et promouvoir le thème de l'unité nationale, puisque c'est là, semble-t-il, l'objectif que vise le gouvernement.

● (1510)

En tant que député de longue date, j'ai eu souvent l'occasion déjà de participer sur la colline à des cérémonies importantes. Sans exception, à chacune de ces occasions, tous les membres du Parlement, députés ou sénateurs, étaient mis au courant de ce qui allait se dérouler et étaient priés d'y participer de manière positive. Je me souviens que l'honorable Judy LaMarsh, du temps où elle était secrétaire d'État, a tâché par tous les moyens, en 1967, de faire participer les députés aux cérémonies du centenaire du Canada.